

Rapport annuel 2025 relatif à la gestion des déchets



Résultats 2025 et analyses de la Redevance Incitative

Annexe 1 : analyse financière

Annexe 2 : détails des tonnages collectés

Annexe 3 : fréquentation des déchèteries

Annexe 4 : évolution des tonnages depuis 2010

Annexe 5 : présentation des bacs à la collecte



Rapport annuel 2025

Du service d'élimination des déchets

Table des matières

1. Indicateurs techniques.....	4
1.1 La réglementation en matière de déchets	4
1.2 Les ordures ménagères et la collecte sélective	5
1.3 Les déchèteries.....	11
2. Indicateurs Financiers	13
2.1 Tarifs 2024 de la Redevance incitative (RI).....	13
2.2 Facturation des usagers.....	15
2.3 Présentation des coûts du service	15
3. Analyse des pratiques des usagers	19
3.1 Catégories d'usagers.....	19
3.2 La présentation des bacs à la levée	20
3.3 La production totale de déchets.....	21
4. Actions de communication et prévention des déchets	19
4.1 Documents de communication produits	19
4.2 Les couvercles levés.....	19
4.3 Promotion du compostage	20
4.4 Gestion des déchets verts	20
4.5 Animations scolaires.....	21
Annexe 1 : Bilan financier budget ordures ménagères (en €)	22
Annexe 2 : Détails des tonnages collectés.....	24
Annexe 3 : Fréquentation des déchèteries en 2023	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 4 : Évolution des tonnages collectés depuis 2010.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 5 : Présentation des bacs à la collecte.....	Erreur ! Signet non défini.

Préambule

Les principes de la redevance incitative pour l'année 2025 sont les suivants :

- chaque foyer est doté d'une poubelle à couvercle bleu, destinée à la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr), d'une poubelle à couvercle jaune, destinée à la collecte des déchets recyclables (journaux, magazines, flacons en plastiques, emballages métalliques), d'un bioseau accompagné de sacs kraft pour la collecte des biodéchets
- la collecte des OMr et des déchets recyclables est effectuée tous les 15 jours ;
- la collecte des biodéchets se fait en apport volontaire dans les 68 bornes réparties sur le territoire et collectées deux fois par semaine.
- la redevance incitative comprend une part fixe constituée d'un tarif de base et d'un forfait pour un nombre annuel de levées (12 pour l'année) et une part variable constituée d'une facturation à la levée supplémentaire au-delà du forfait des 12 levées ;
- elle comprend également 24 entrées en déchèterie pour les particuliers ;
- le Conseil communautaire fixe chaque année les éléments techniques et financiers qui constituent la redevance incitative et qui s'appliquent aux différentes catégories d'usagers.

1. Indicateurs techniques

Dans le cadre de l'application des compétences définies dans ses statuts, la Communauté de communes de la Basse-Zorn (CCBZ) assure, directement ou indirectement, la gestion des déchets d'une population de 18 054 habitants (population totale en 2025) répartis sur 7 communes : Bietlenheim, Geudertheim, Gries, Hoerd, Kurtzenhouse, Weitbruch et Weyersheim. Cette gestion s'articule autour de trois axes : les ordures ménagères, le tri et les déchèteries.

1.1 La réglementation en matière de déchets

Le plan national de prévention des déchets (PNPD) fixe les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets. La 3^{ème} édition du PNPD concerne la période 2021–2027 et actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire depuis 2017 (Feuille de route économie circulaire d'avril 2018, Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée le 10 février 2020).

Les principaux objectifs de ce plan à atteindre d'ici 2030 sont :

- Une **diminution de 15 % des déchets ménagers et assimilés (DMA)** produits par habitant par rapport à 2010.
Les DMA regroupent l'ensemble des déchets pris en charge par le service public, soit les ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective, les déchets déposés dans les points d'apport volontaire (verre et textile) et collectés en déchèterie.
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50 %

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 fixe quant à elle d'autres objectifs :

- **diminuer de 50 % les quantités de déchets non inertes non dangereux stockés** d'ici 2025 par rapport à 2010.
- **atteindre un taux de recyclage de 65 %** des déchets non dangereux d'ici à 2025.

Où en est la CCBZ en 2025 ?

- - **27 % de DMA** entre 2010 et 2025.
- - **46,7 % de déchets enfouis** depuis 2010.
En 2025, 5,3 % des DMA sont traités par enfouissement.
- Taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés en 2025 : 95 %.
67 % des DMA sont recyclés et 28 % sont valorisés énergétiquement.

1.2 Les ordures ménagères, la collecte sélective et les biodéchets

1.2.1 Collecte en porte à porte

La collecte des ordures ménagères a été confiée à l'entreprise SUEZ, sur appel d'offres passé en groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau, depuis le 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 7 ans.

Le traitement des ordures ménagères est assuré par le SMITOM de Haguenau-Saverne, auquel la Communauté de communes de la Basse-Zorn est adhérente. Ce traitement est assuré, sauf cas exceptionnel, par incinération à l'unité de valorisation énergétique de Schweighouse-sur-Moder.

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des recyclables est bimensuelle.

- **1 757 tonnes d'ordures ménagères** ont été collectées en 2025, contre 1 764 tonnes en 2024 (-0,4 %).
- **1 213 tonnes de déchets recyclables** ont été collectées en 2025, contre 1 261 tonnes en 2024 (- 3,8 %).

Après une forte diminution de la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées en 2012 et 2013, due à la mise en place de la redevance incitative, les tonnages sont restés stables entre 2014 et 2022.

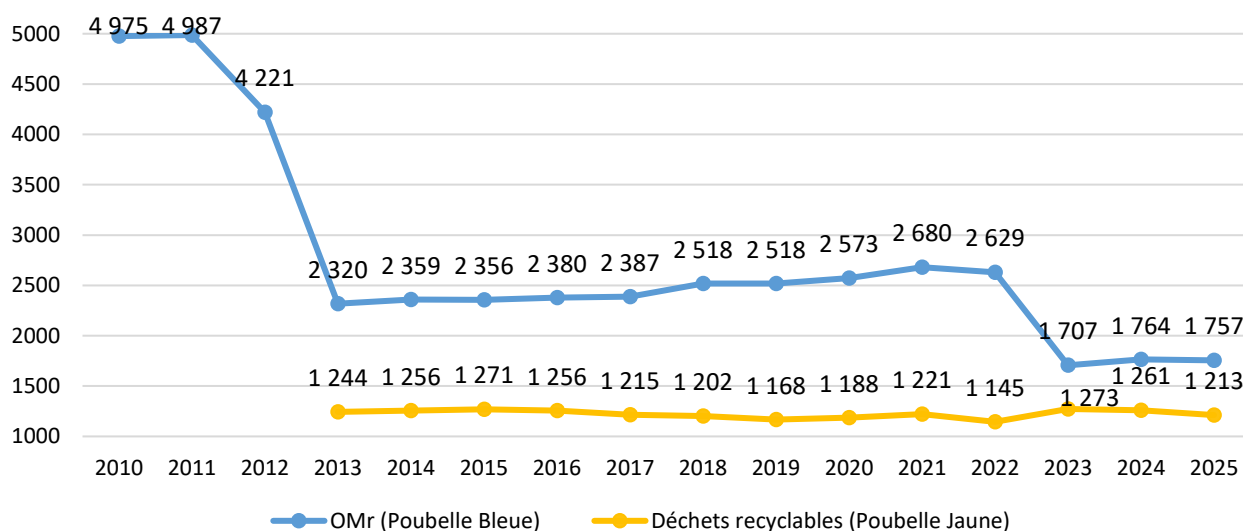


Fig. 1 : évolution des quantités d'ordures ménagères et de déchets recyclables collectés en porte à porte depuis 2010 en tonnes.

Une importante diminution de la quantité d'ordures ménagères collectée a été enregistrée en 2023 (35 % de moins par rapport à 2022), conséquence de la mise en place de la collecte des biodéchets et des modifications des conditions de collecte (fréquence de collecte abaissée à une fois tous les quinze jours et diminution du nombre de levées comprises dans le forfait). Parallèlement, une augmentation de la quantité de déchets issus du bac de tri a été constatée (11 % de plus par rapport à 2022) suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les emballages y compris plastiques. En 2025, une légère diminution de -0.4 % est observée dans la quantité d'ordures ménagères collectées.

1.2.2 Caractérisations et contrôle de la qualité du tri

Six caractérisations des déchets issus du bac de tri ont été réalisées en 2025.

Jour de caractérisation SMITOM année 2025	% refus de tri 2025	Commune concernée
15/01/2025	18,01 %	Gries
10/04/2025	15,65 %	Weyersheim
23/05/2025	22,05 %	Hoerdtd
04/07/2025	26,76 %	Geudertheim
13/10/2025	26,73 %	Hoerdtd
21/10/2025	14,41 %	Gries
Moyenne 2024	20,6 %	CCBZ

En 2025, le taux moyen de refus de tri s'établit à 20,6 %, soit une hausse significative par rapport à 2024, où il atteignait 14,68 %. Ce taux 2025 constitue, de loin, le niveau le plus élevé observé depuis 2014. La simplification du geste de tri n'est pas encore pleinement comprise ni appliquée par les usagers, en particulier concernant les déchets imbriqués, les déchets d'hygiène, les restes alimentaires et les divers objets plastiques.

L'évolution des résultats des caractérisations depuis 2014 est présenté en figure 2.

Après une diminution des refus de tri entre 2014 et 2020, une grande fluctuation est enregistrée depuis 2020.

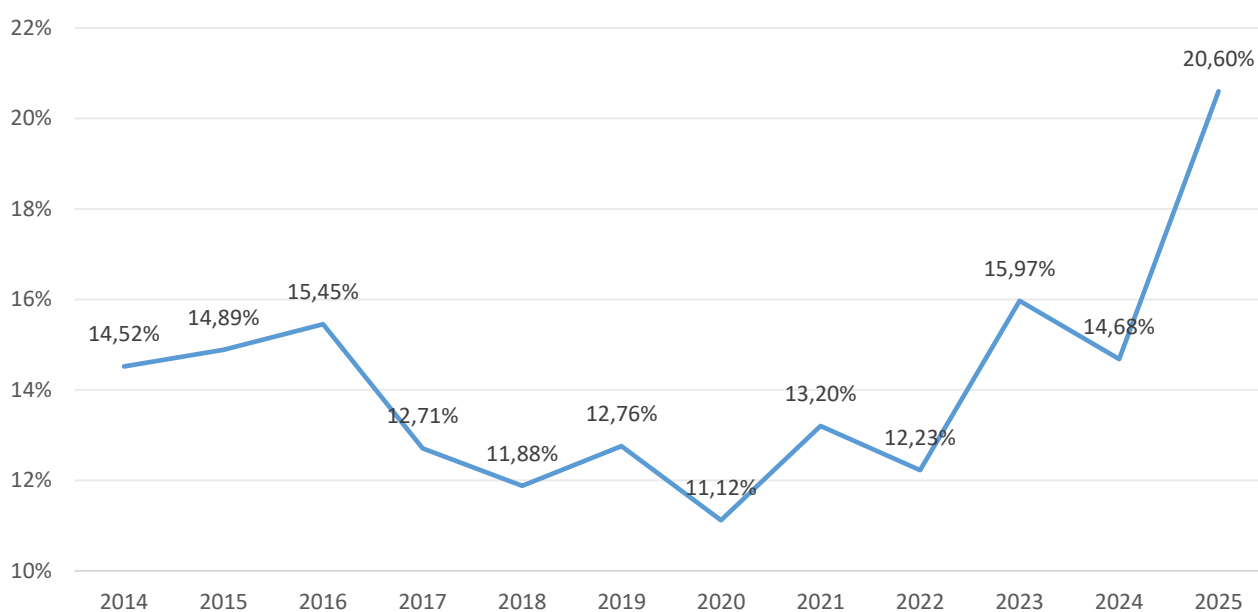


Fig. 2 : évolution du taux de refus de tri depuis 2014.

À titre de comparaison, les données au niveau des syndicats de collecte rattachés au SMITOM sont les suivantes :

	Refus de tri 2025	Refus de tri 2024
CC Pays de la Zorn	20,17 %	14,78 %
SMICTOM de Saverne	25,77 %	21,71 %
CA Haguenau	22,88 %	21,66 %
CC Basse-Zorn	20,60 %	14,68 %
CC Pays Rhénan	20,25 %	20,44 %

En 2025, une augmentation générale des refus de tri est observée sur l'ensemble du périmètre du SMITOM de Haguenau-Saverne. Les cinq collectivités membres présentent, de manière globale, un pourcentage de refus de tri sensiblement similaire, confirmant une tendance homogène sur le territoire.

Les refus de tri ont été de 265,56 tonnes en 2025 pour la CCBZ, contre 185 tonnes en 2024 et ont coûté 70 089 € à la CCBZ contre un peu moins de 50 000 € en 2024. Ces refus de tri représentent un surcoût de 3,80 € par habitant.

Afin d'améliorer la qualité du tri sur le territoire et de sensibiliser les usagers, un ambassadeur de la prévention et du tri contrôle les bacs de tri du territoire et leur attribue des étiquettes reflétant la qualité du tri.



Bravo, vous êtes un bon trieur !

Encore quelques erreurs

(Objets en plastique, textiles sanitaires, ...)

Votre bac est refusé, il faut le retrier

Il contient trop d'erreurs (emballages non vides ou imbriqués, objets en plastique, textiles sanitaires, textiles, verre, restes alimentaires, ...)

En 2025, 4066 bacs de ménages ou d'entreprises ont ainsi été contrôlés par l'ambassadeur de la prévention et du tri de la Basse-Zorn, **soit 48 % des bacs de tri du territoire.**

25 % des bacs ont été contrôlés « non conformes » (étiquettes orange et étiquettes rouges) contre 30 % en 2024. Les erreurs de tri les plus fréquentes concernent la présence d’emballages imbriqués, de textiles sanitaires, d’objets plastiques et de restes alimentaires.

423 bacs ont été refusés à la collecte (étiquettes rouges). Cela représente 11 % des bacs contrôlés en 2025 contre 10 % en 2025.

Communes	Nombre de contrôles (Nb de bac)	Bacs conformes (vert)	Non-conformité (orange)	Refus de collecte (rouge)	Bacs non conformes
Bietlenheim	283	78,1%	14,1%	4,6%	18,7[CDDR1]%
Geudertheim	749	72,0%	11,3%	7,7%	19 %
Gries	740	89,6%	23,2%	16,8%	40 %
Hoerd	338	74,6%	14,8%	10,7%	25,5 %
Kurtzenhouse	342	73,7%	12,6%	12,6%	25,2 %
Weitbruch	845	44,3%	9,3%	10,9%	20,2 %
Weyersheim	769	74,4%	13,9%	11,8%	25,7 %

L'évolution de la qualité du tri depuis 2016, indiquée par la répartition des étiquettes de tri attribuées lors des contrôles, est représentée en figure 3.

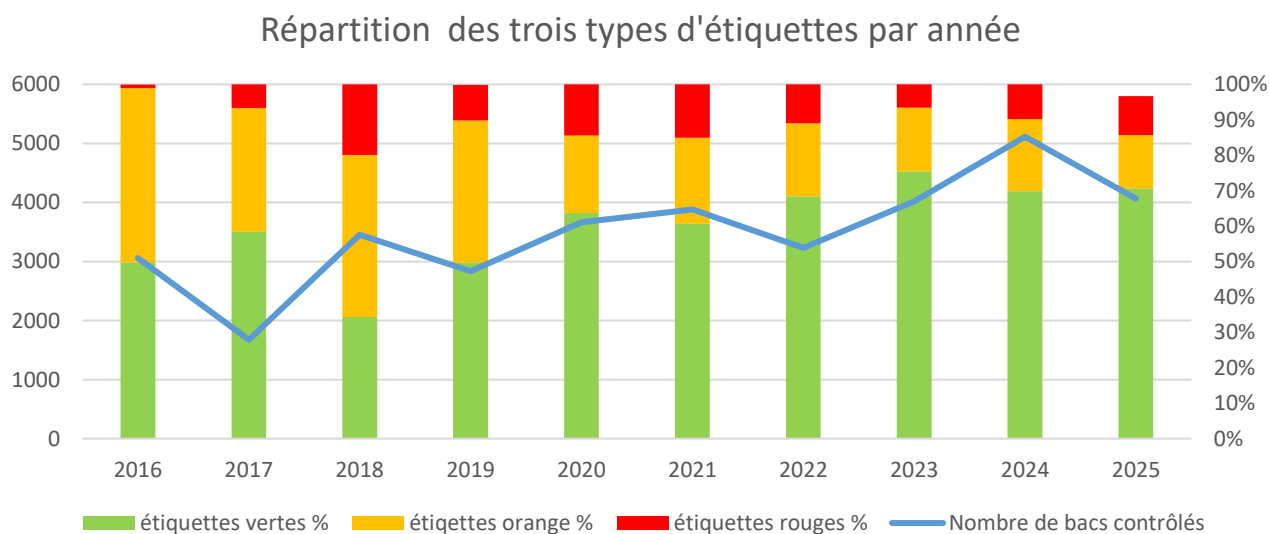


Fig. 3 : répartition des trois types d'étiquettes apposés au bac de tri par année depuis 2016.

Notre prestataire de collecte effectue également une campagne de contrôle de la qualité du tri appelée « Qualitri » par ses propres agents. Plusieurs bacs sont ainsi contrôlés dans chaque commune et les résultats sont présentés en figure 4.

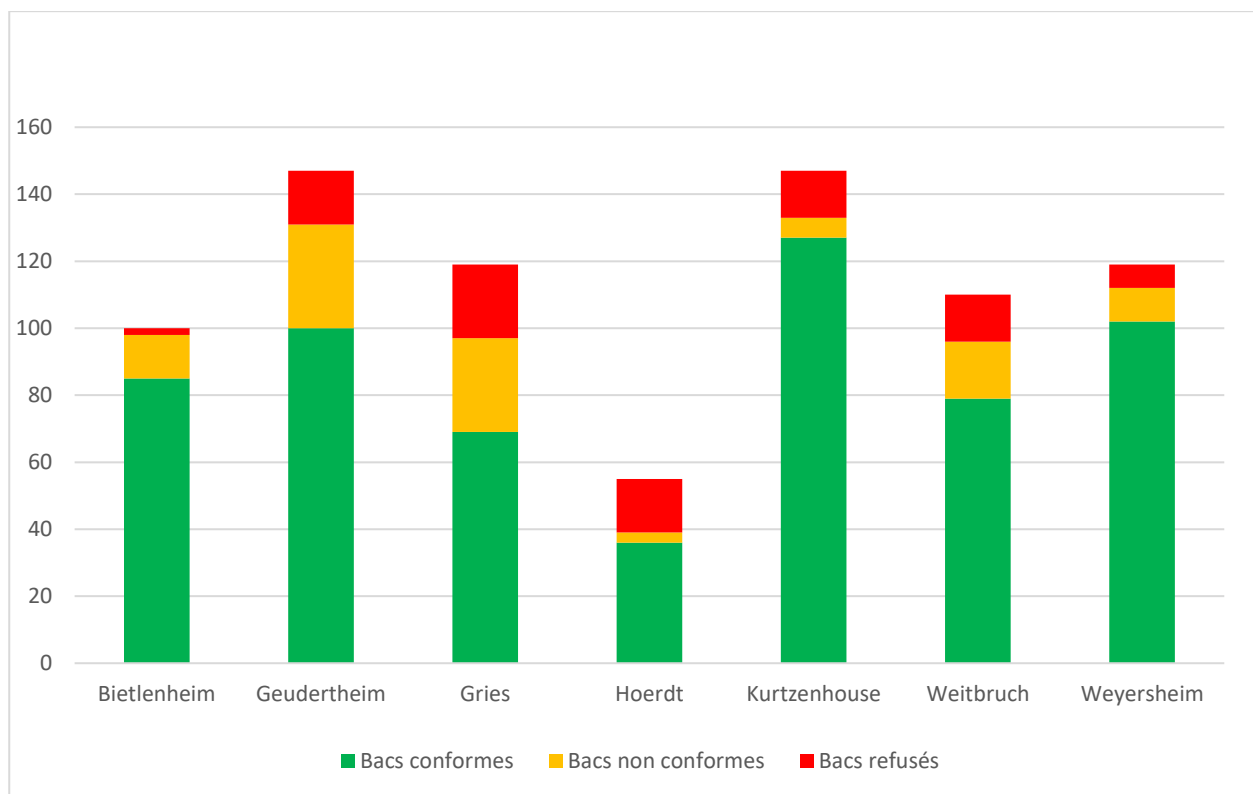


Fig. 4 : Nombre de bacs de tri contrôlés par Suez avec une répartition par type d'étiquette apposée pour chaque commune.

1.2.3 Collecte des biodéchets

447,08 tonnes (soit 24,8 kg/hab.) de biodéchets ont été collectées dans les 68 bornes que compte le territoire (453,6 t en 2024), ce qui correspond à une diminution de 1,44 % par rapport à l'année précédente.

L'évolution des quantités collectées par mois à l'échelle de la Basse-Zorn est présentée en figure 5.

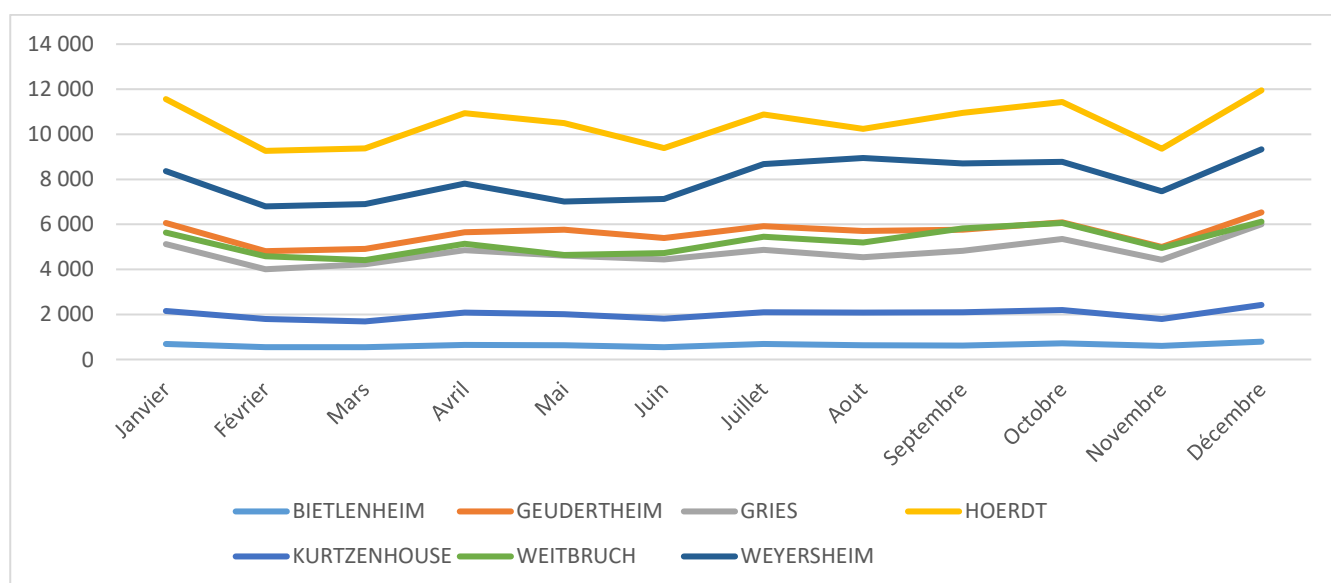


Fig. 5 : Quantité de déchets alimentaires collectés pour l'année 2025 en tonne par mois.

Les quantités collectées sont plutôt stables tout au long de l'année avec une diminution au mois de novembre qui s'enregistre sur toutes les communes, excepté Bietlenheim.

1.2.4 Marché de collecte en porte à porte et en apport volontaire

En 2025, les tarifs de la collecte étaient de :

Prestation de collecte des ordures ménagères résiduelles :

- une part fixe annuelle : 162 264€ HT
- une part variable à la tonne collectée : 37,92 € HT la tonne

Prestation de collecte des déchets recyclables :

- une part fixe annuelle : 147 482 € HT
- une part variable à la tonne collectée : 51,38 € HT la tonne
- une augmentation de 17 590 €HT suite à l'extension des consignes de tri.

Prestation de collecte des biodéchets :

- une part fixe annuelle : 14,49 € HT/ borne collectée
- une part variable pour le traitement : 75,99 € HT/tonne

Un nouveau marché de collecte a été passé en fin d'année avec SUEZ pour la période 2026-2032, dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

1.3 Les déchèteries

1.3.1 Fonctionnement général des déchèteries

Deux déchèteries sont implantées sur le territoire de la CCBZ, à Geudertheim et à Gries (horaires indiqués en fig. 6). Un point d'apport volontaire, clôturé mais non gardienné, pour les déchets verts et les gravats, est situé à Weyersheim.

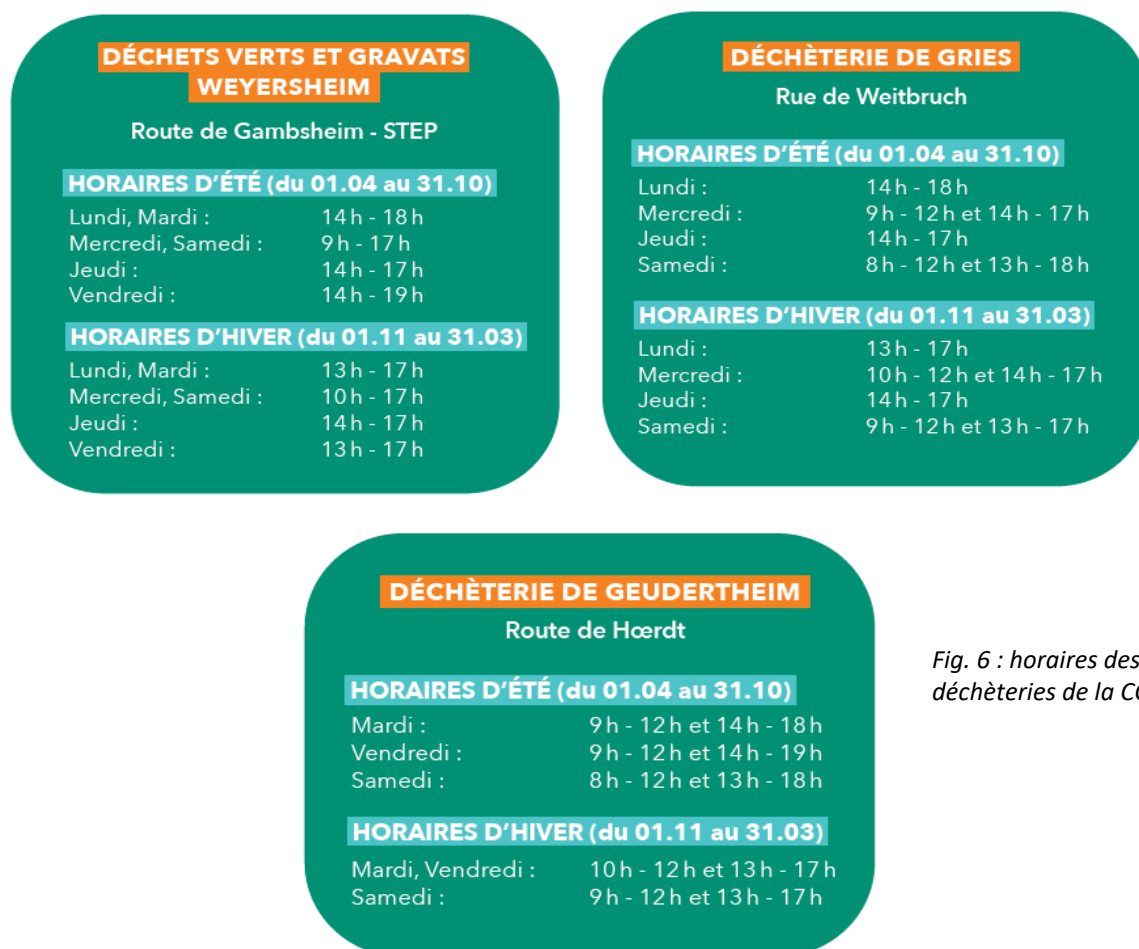


Fig. 6 : horaires des trois déchèteries de la CCBZ.

24 entrées/an sont comprises dans la redevance incitative des particuliers avec un maximum de 1 m³/passage, sur tous les sites et sur présentation d'un badge valide.

Les professionnels s'acquittant de la redevance incitative sont admis dans la limite de 10 passages/an avec un maximum de 1 m³/passage, sur les sites de Geudertheim et Gries et sur présentation d'un badge valide, pour des apports de déchets assimilés domestiques.

Les déchets acceptés en 2025 sont précisés en figure 7.

Un marché de gestion des déchèteries et du point d'apport volontaire a été conclu, sur appel d'offres, à partir du 1^{er} janvier 2024 et reconduit pour 2025, avec l'entreprise Schroll. Le cas échéant il pourra être reconduit jusqu'au 31 décembre 2027. La gestion des déchèteries et les prestations de collecte ont coûté 251 701 € à la communauté de communes en 2025.

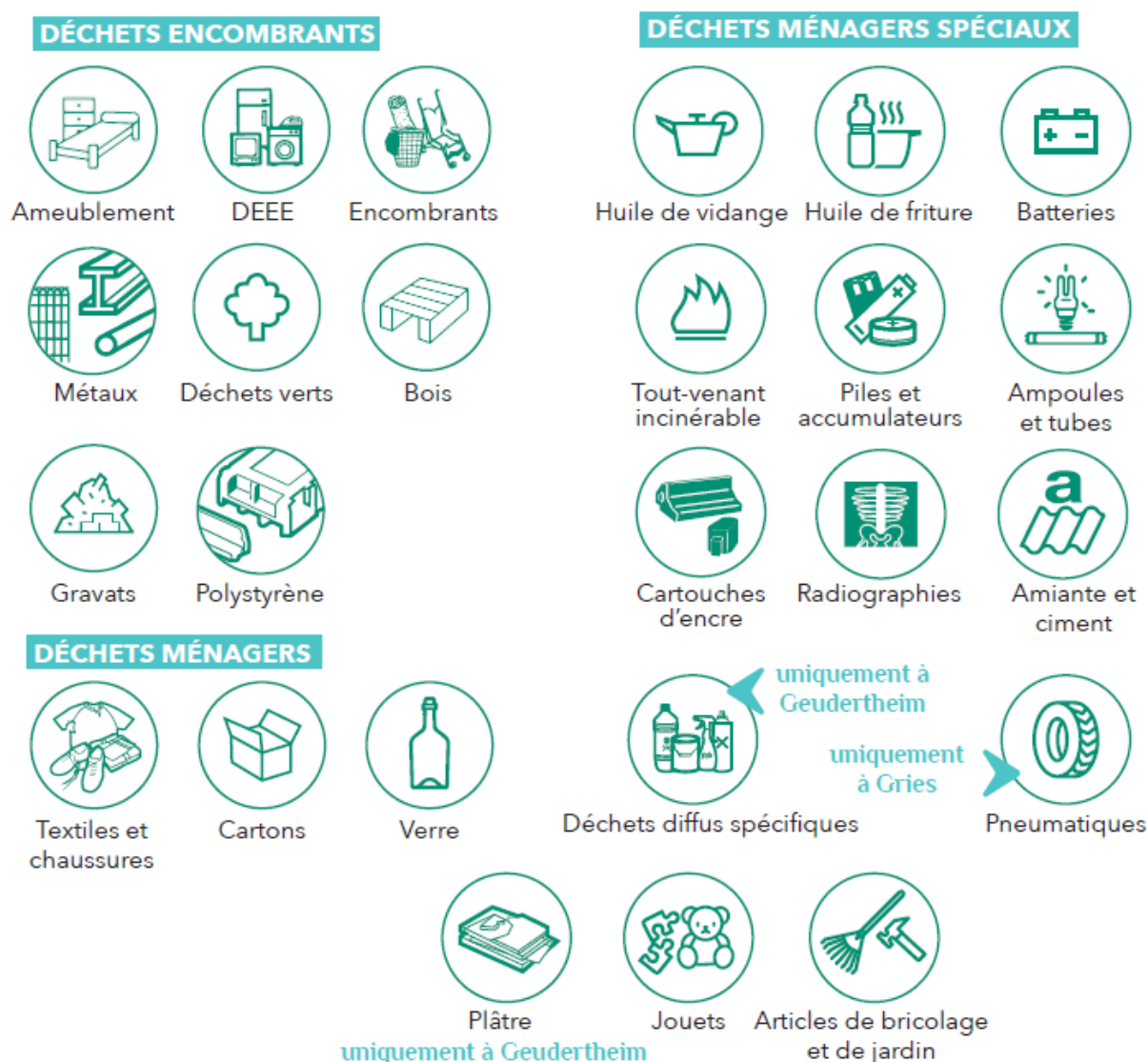


Fig. 7 : déchets acceptés dans les déchèteries de la CCBZ.

1.3.2 Tonnages collectés en déchèterie

Les tonnages présentés ici sont à prendre avec précaution dans la mesure où les données de certaines filières de tri n'ont pu être mobilisées de manière fiable.

Les déchèteries du territoire ont recueilli **4 423 tonnes** de déchets en 2025 (3 291 tonnes hors gravats) contre 4 448 t en 2024 ; ce qui représente une diminution de 819 tonnes, soit environ 1,9 % de moins par rapport à l'année précédente. Les plus importantes quantités de déchets collectées en déchèterie, par type de déchet, restent par ordre décroissant : les déchets verts (1 441 t), les gravats (1 131 t), les déchets incinérables (570 t) et le bois (467 t) (fig. 8).

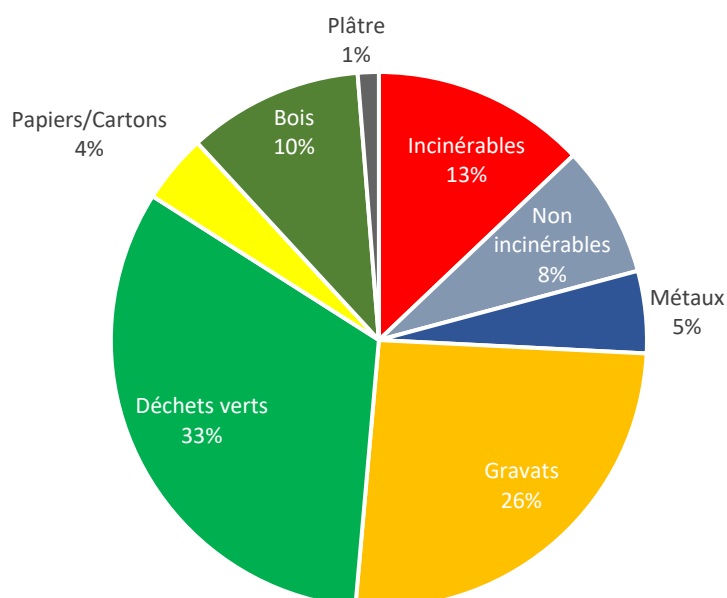


Fig. 8 : répartition des principaux déchets collectés en 2025 par quantités collectées.

Pour la plupart des catégories de déchets, les quantités collectées en 2025 restent stables par rapport à celles de 2024.

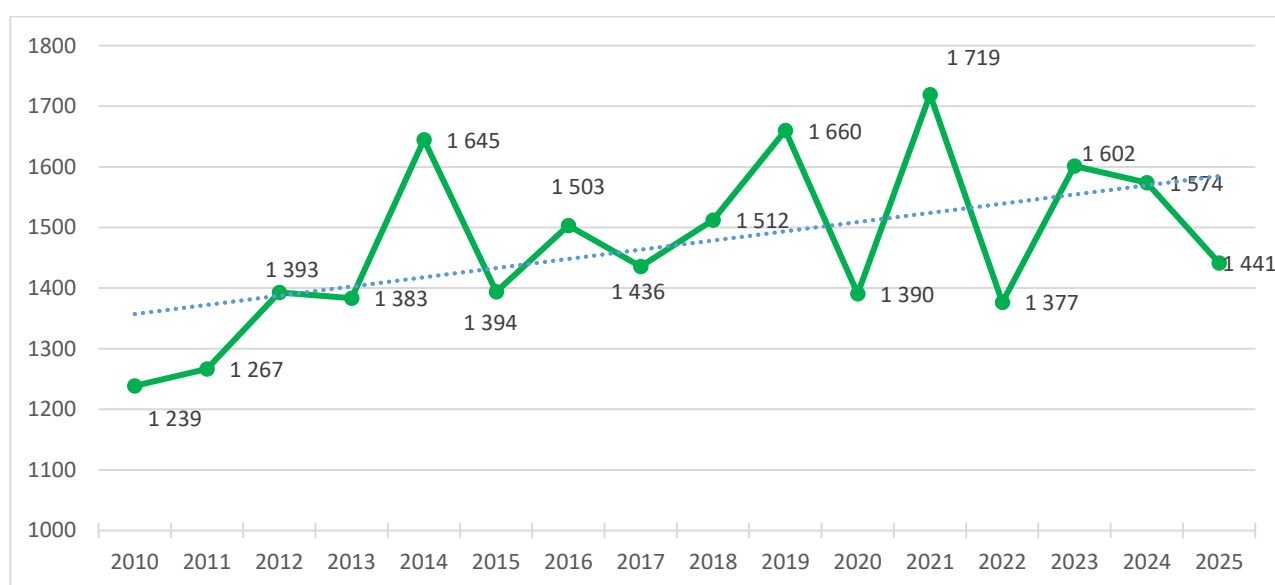


Fig. 9 : évolution de la quantité de déchets verts collectés en déchèterie depuis 2010 (en tonne).

La loi TEPCV fixe comme objectif une réduction de 30 % des déchets enfouis entre 2010 et 2020, et de 50 % à l'horizon 2025. Seuls 4,7 %, soit 342 tonnes, des déchets ménagers et assimilés pris en charge par le service public sont traités par enfouissement en Basse-Zorn (fig. 10).

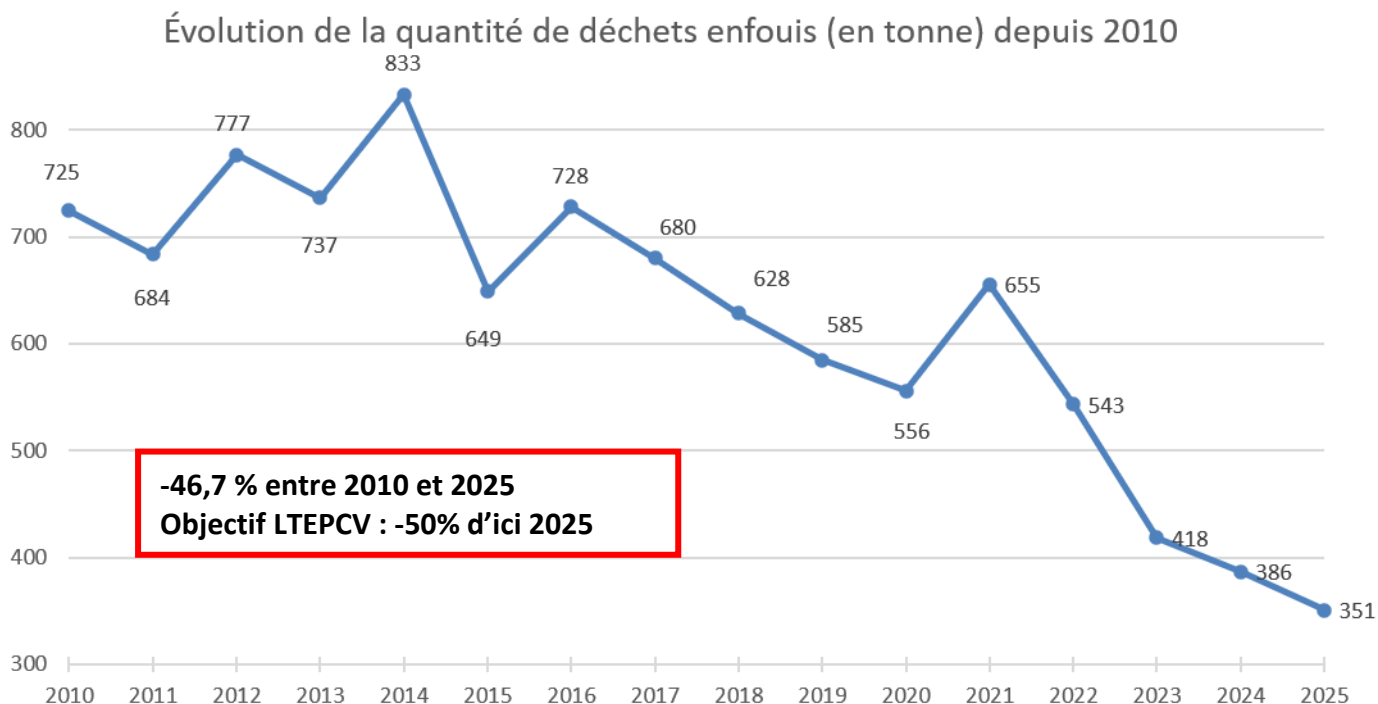


Fig. 10 : évolution de la quantité de déchets enfouis (en tonne) depuis 2010.

1.3.3 Utilisation des badges de déchèteries

Le nombre de passages annuel dans nos déchèteries de Gries, Geudertheim et le PAV de Weyersheim est de 53 388.

6340 badges ont été utilisés au moins une fois en 2025 (5 335 en 2024) sur 8 353 comptes usagers ouverts.

2. Indicateurs Financiers

2.1 Tarifs 2024 de la Redevance incitative (RI)

La redevance incitative (RI) est calculée selon le type d'utilisateur, la composition du ménage pour les particuliers, le nombre et le volume de bacs détenus.

Définition du ménage : famille vivant dans une maison ou un logement qui comporte une cuisine.
 1/2 ménage = une personne seule ; un ménage = à partir de deux personnes.

2.1.1 Tarifs pour les particuliers

Part fixe		Total part fixe	Prix de la levée supplémentaire (par bac)
Tarif de base	Forfait 12 levées		

					De 13 à 17	De 18 à 26
1/2 ménage	120 L	73,50 €	36,50 €	104,80 €	3,80 €	4,50 €
Ménage	120 L	1407 €	36,50 €	174,80 €	3,80 €	4,50 €
	240 L	147 €	71,80 €	208,40 €	7,40 €	8,90 €
	660 L	147 €	211,70 €	341,60 €	20,20 €	22,70 €

Les particuliers « santé » bénéficient de 12 levées supplémentaires sur le bac en place. Cette disposition s'applique pour l'année civile, après fourniture d'un justificatif médical.

Le prix de la levée supplémentaire s'applique par bac en place.

2.1.2 Tarifs pour les administrations – associations

		Part fixe		Prix de la levée supplémentaire (par bac)	
	Tarif de base	Forfait 12 levées	Total part fixe	De 13 à 17	De 18 à 26
120 L	147 €	36,50 €	174,80 €	3,80 €	4,50 €
240 L	147 €	71,80 €	208,40 €	7,40 €	8,90 €
660 L	147 €	211,70 €	341,60 €	20,20 €	22,70 €

2.1.3 Tarifs pour les professionnels

		Part fixe		Prix de la levée supplémentaire (par bac)	
	Tarif de base	Forfait 12 levées	Total part fixe	De 13 à 17	De 18 à 26
120 L	294 €	36,50 €	314,80 €	3,80 €	4,50 €
240 L	294 €	71,80 €	348,40 €	7,40 €	8,90 €
660 L	294 €	211,70 €	481,60 €	20,20 €	22,70 €

2.1.4 Autres tarifs

Carte prépayée de 10 entrées en déchèterie - pour les professionnels	150 € caisse régie
Passage supplémentaire en déchèterie pour les particuliers > 24 entrées	15€/passage facturés directement sur le compte OM
Perte/Vol/Détérioration/Casse du badge « déchèterie »	10,00 €
Détérioration d'un bac (si bac - de 5 ans)	Dernière valeur d'acquisition
Supplément de facturation couvercle levé (bac 120 et 240 L)	10 €
Supplément de facturation couvercle levé (bac 660 L)	20 €
Acquisition/Remplacement « verrou »	25 €
Bac restitué non lavé	50 €
Livraison de bacs chez un professionnel	50 €
Facturation ecocup manquant lors d'une mise à disposition	2 €/gobelet

2.2 Facturation des usagers

16 285 factures ont été émises en 2025.

Le montant moyen d'une facture semestrielle d'un redevable en 2025 s'élève à 99,03 € (96,98 € en 2024 ; soit 2,11 %).

2.3 Présentation des coûts du service

En 2025, le coût de gestion des déchets à financer par la Communauté de communes (net des recettes et des subventions) s'élève à 1 748 594 € TTC, soit 97 € TTC par habitant (toutes dépenses confondues). Ce coût est couvert à 93 % par la redevance encaissée au titre de 2025.

Le coût de la gestion des déchets se répartit comme suit :

DÉPENSES	€ TTC arrondis	€/habitant	%
Charges de structures et de communication	382 610	21,21	13.89
Charges techniques :			
• Prévention	1 007	0.06	0.04
• Pré-collecte	58 638	3,25	2,13
• Collecte	545 868	30,27	19,82
• Gestion des déchèteries	278 107	15,42	10,1
• Traitement	1 487 946	82,50	54,03
TOTAL dépenses	2 754 176	152,71	

RECETTES	€ TTC arrondis	€/habitant	%
Vente de matériaux	16 252	0,9	0,62
Compost	254 282	14,1	9,63
Energie	0	0	0
Autres produits	875	0	0
Subvention de fonctionnement	68 295	3,79	2,59
Soutiens	665 868	36,92	25,21
Redevance	1 636 167	90,72	61,94
Total recettes	2 641 739	146,48	

Le traitement des déchets (recyclage, valorisation énergétique et enfouissement) est le poste de dépenses le plus important et représente 54 % des dépenses totales pour la gestion des déchets (fig. 11). Après 2 années de hausse, ce poste est stable par rapport à 2024, puisqu'il ne représentait alors que 56 % des dépenses.

Viennent ensuite la collecte en porte à porte des ordures ménagères, des déchets recyclables du bac jaune et la collecte en point d'apport volontaire des biodéchets qui représentent 20 % des dépenses. La gestion des déchèteries représente quant à elle environ 10 % du coût total de gestion des déchets.

Postes de dépenses de la gestion des déchets - 2025

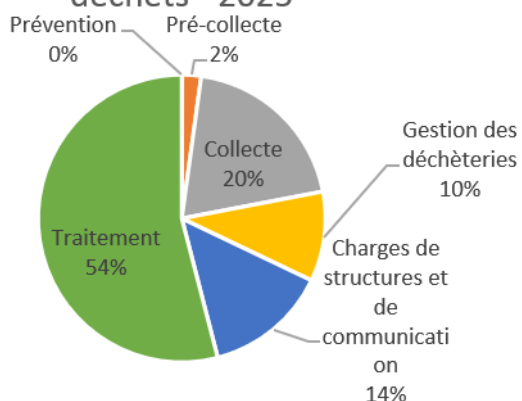


Fig. 11 : poste de dépenses de la gestion des déchets pour 2025

Le coût aidé des différents flux de déchets pris en charge par le service public se répartit comme suit en 2025 :

Coût par flux	Ordures ménagères résiduelles (bac bleu)	Recyclables secs hors verre (bac jaune)	Verre	Biodéchets	Déchèteries	Total
Coût arrondi TTC	688 683	410 815	49 777	220 517	699 905	2 069 697
En %	33,27	19,85	2,41	10,65	33,82	100
Coût par habitant (€/hab)	38	23	3	12	39	115
Coût à la tonne (€/tonne collectée)	399	339	66	493	583	1 880

3. Analyse des pratiques des usagers

3.1 Comptes usagers

8 317 comptes usager ont été actifs en 2025 (8 711 en 2024).

En 2025, 365 comptes ont été créés et 282 comptes ont été clos.

3.2 La production totale de déchets

La production globale des déchets pour l'année 2025 s'élève à **7285 tonnes**, soit **403 kg/habitant** (contre 9 439 tonnes et 528 kg/habitant en 2024), **soit 1,11 kg /jour/habitant** (contre 1,45 en 2024).

En 2025, chaque habitant de la Basse-Zorn a produit en moyenne :

- **97 kg d'ordures ménagères** (99 kg en 2024 ; 196 kg pour le Bas-Rhin en 2019)
- **67 kg de déchets recyclables issus du bac jaune** (70 kg en 2024)
- **246 kg d'apport en déchèterie** (hors verre) (289 kg pour la CCBZ en 2024 et 193 kg pour le Bas-Rhin en 2019)
- **25 kg de biodéchets** (25 kg en 2024).

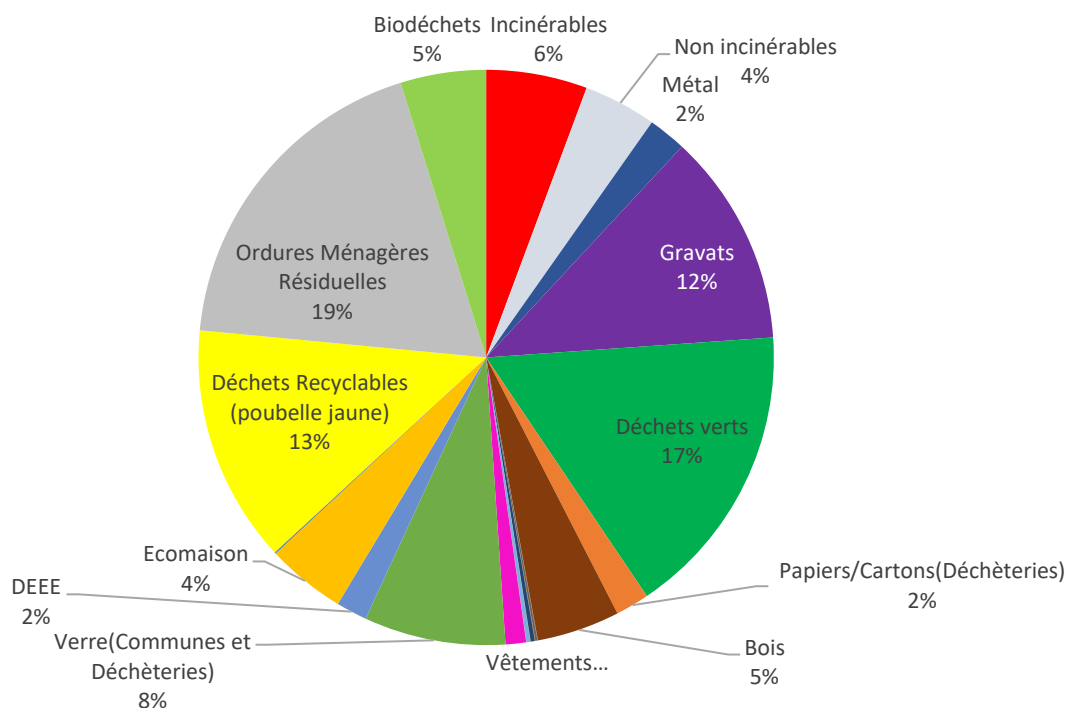


Fig. 12 : répartition de la production de déchet par catégorie.

La répartition des modes de traitement des déchets ménagers et assimilés est présentée figure 13.

- **Valorisation énergétique** : 2 331 tonnes, soit 34 % de la totalité des déchets produits ;
- **Enfouissement** : 343 tonnes, soit 4,7% de la totalité des déchets produits ;
- **Recyclage** : 4611 tonnes, soit 63,3 % de la totalité des déchets produits.

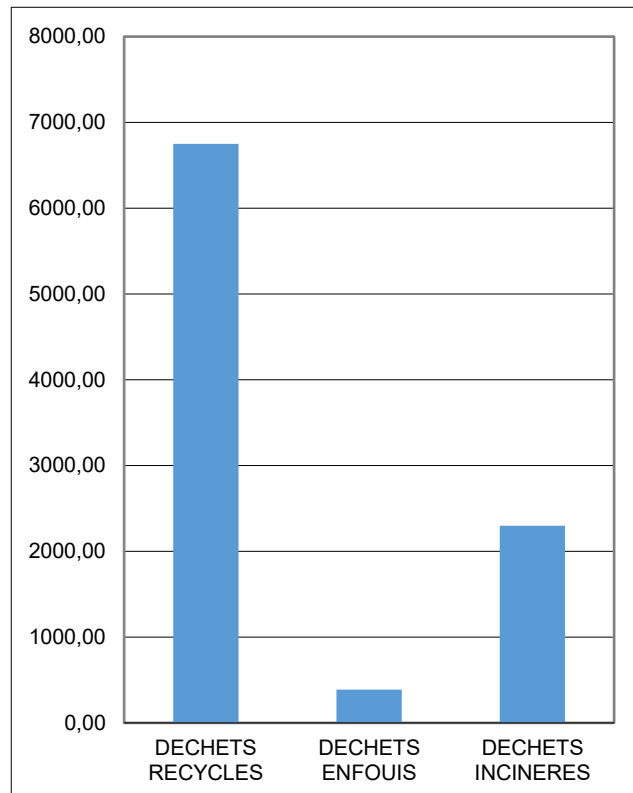


Fig. 13 : production des déchets en Basse-Zorn en 2025 (en tonnes).

La production de DMA par habitant a diminué de 39 % entre 2010 et 2025 (fig. 16). Après une tendance à l'augmentation depuis 2015, la quantité de DMA par habitant en 2025 est inférieure à celle de 2013 et est la plus basse depuis le début des suivis.

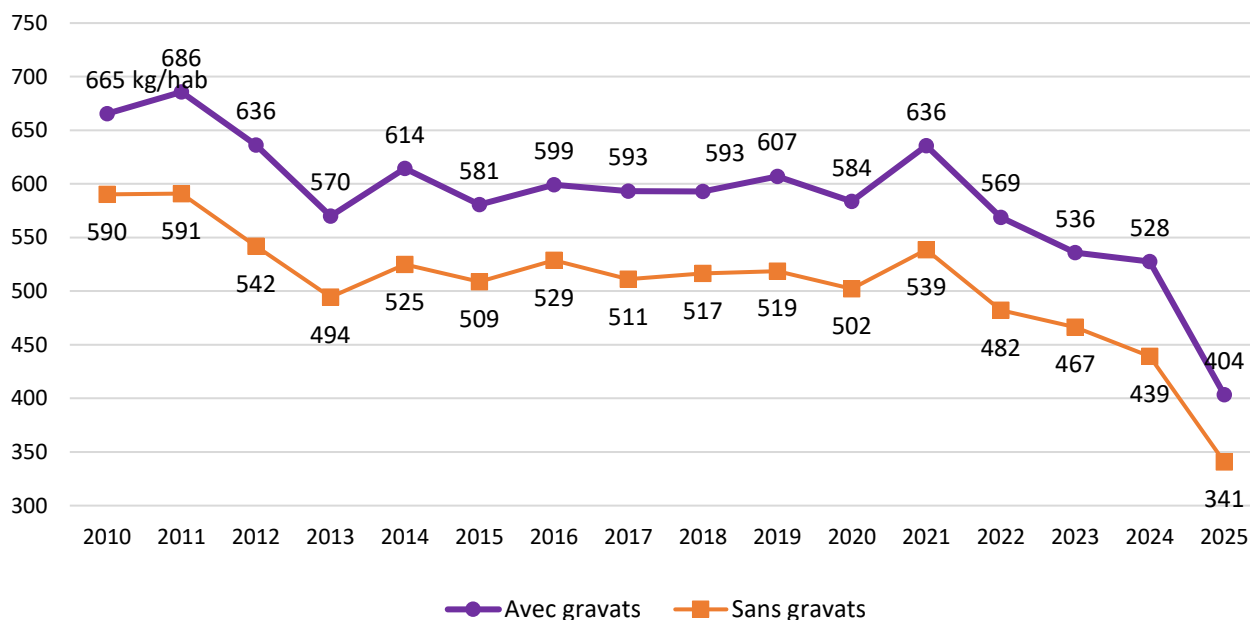


Fig. 16 : évolution de la production de déchets (en kg/hab.) depuis 2010.

4. Actions de communication et prévention des déchets

4.1 Documents de communication

Une sensibilisation au tri et à la prévention a été réalisée tout au long de l'année au moyen :

- D'articles dans le bulletin intercommunal sur les consignes de tri ;
- D'actualités régulières sur le site Internet communautaire ;
- Des calendriers de collecte imprimés avec les consignes de tri ;
- De courriels/courriers aux communes sur des événements/contrôles spécifiques ;
- Des lettres accompagnant des factures.
- Flyer récapitulatif des animations de sensibilisation environnement.

4.2 Les couvercles levés

114 bacs d'ordures ménagères présentés à la collecte avec des couvercles levés ont été signalés en 2025, contre 82 en 2024 et 614 en 2019 (année de mise en place du dispositif). La tendance observée concernant les couvercles levés montre qu'ils concernent majoritairement les professionnels, comme cela avait déjà été constaté en 2024.

4.3 Promotion du compostage

La Communauté de communes vend des composteurs en bois d'un volume de 1 000 litres au tarif de 25 € et d'un volume de 360 litres au tarif de 20 €. Depuis 2022, la Communauté de communes propose également des composteurs collectifs en bois équipés de couvercles et d'une grille anti rongeur au tarif de 80 €. Les usagers récupèrent, sur rendez-vous, leur composteur en kit à notre entrepôt de Geudertheim. Lors de ce rendez-vous, la maître composteur du territoire en profite pour prodiguer conseils et astuces sur le compostage et la gestion des biodéchets plus généralement.

Au total, 41 composteurs ont été distribués durant cette année (57 en 2024). Le nombre de composteurs vendus depuis 2014 en fonction du lieu d'habitation des usagers est présenté dans la figure 17.

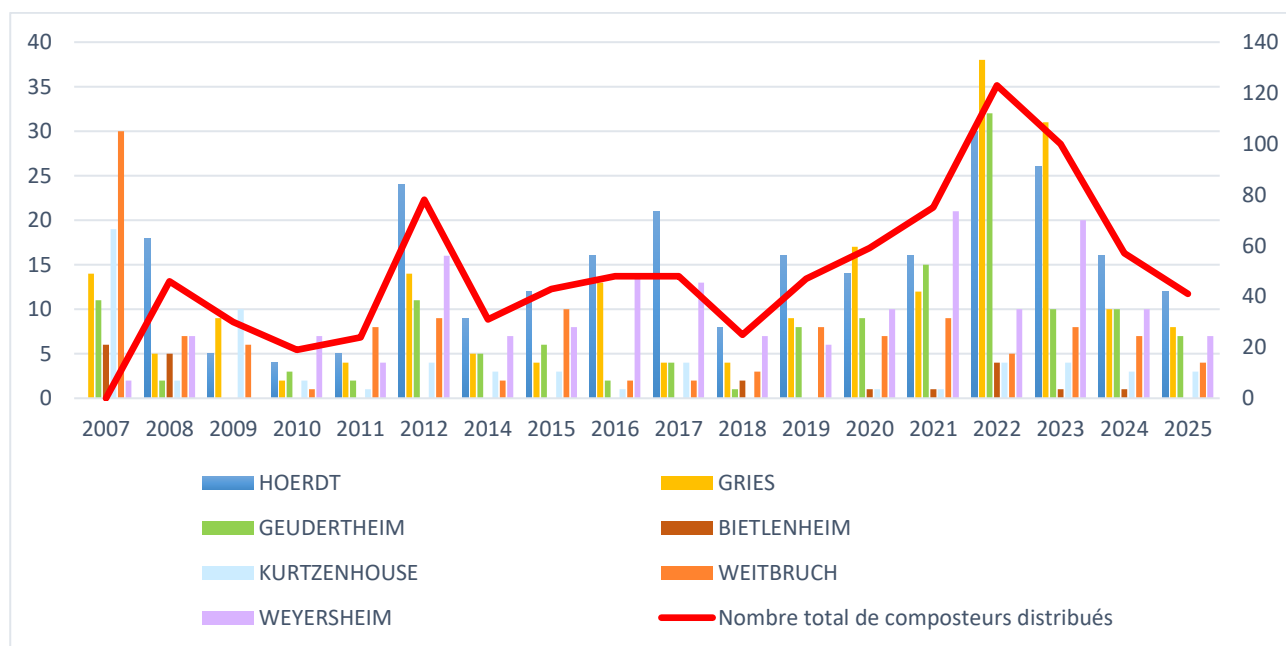


Fig. 17 : Nombre de composteurs délivrés par année et par commune d'origine des habitants.

En 2025, trois ateliers d'initiation au compostage ont été proposés aux habitants du territoire, dont un nouvel atelier "découverte" organisé au RPE. Ces sessions, animées par la maître-composteur, ont permis de sensibiliser 55 participants.

4.4 Gestion des déchets verts

La CCBZ a poursuivi les opérations de broyage en déchèterie afin de valoriser une partie des déchets verts (branchages de feuillus issus des tailles) apportés.

Une dizaine de prestations de broyage ont été réalisées au cours de l'année 2025 (contre 25 en 2024). Environ 60 tonnes de branchages ont été traitées par un prestataire privé, René Wolff Paysages. Les particuliers ont pu récupérer l'équivalent de dix bennes de 15 m³ de broyat, utilisé comme structurant dans leurs composteurs ou comme paillage dans leurs jardins.

Afin de permettre aux habitants de découvrir d'autres techniques de jardinage, notamment le réemploi in situ des déchets verts, cinq ateliers de jardinage au naturel ont été organisés en 2025.

Proposés sous différents formats (ateliers pratiques, sessions théoriques et conférence) ces animations ont permis de sensibiliser 70 participants.

Cinq sessions de sensibilisation aux déchets verts ont été réalisées dans les deux déchèteries afin de réduire les dépôts dans les bennes et de favoriser une gestion intégrée de cette ressource issue du jardin. Ces actions ont permis de sensibiliser plus de 300 usagers.

4.5 Animations scolaires

Tout au long de l'année l'ambassadeur de la prévention et du tri intervient dans les écoles pour sensibiliser les écoliers à la réduction des déchets et aux bons gestes de tri.

En 2025, 4 jours d'animations ont été organisés dans les écoles maternelle de Hoerdt, Weitbruch, Kurtzenhouse et Geudertheim, permettant de sensibiliser 370 personnes.

L'édition de la Basse Zorn à l'An Vert, avec son grand jeu de type "Fort Boyard", a rencontré un vif succès malgré les fortes chaleurs de la journée. Elle a permis de sensibiliser plus d'une centaine de personnes aux thématiques du compostage, du tri des recyclables, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, du jardinage au naturel et des filières de tri en déchèterie.

Annexe 1 : Bilan financier budget ordures ménagères (en €)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RECETTES						
Redevances OM	1 349 764.00	1 371 637.00	1 400 831.00	1 529 914.00	1 412 740.00	1 585 178.00
Subvention SMITOM + ECO ORGANISMES	44 769.00	35 216.00	47 410.00	47 010.00	67 680.00	72 339.00
Vente composteurs	1 885.00	1 760.00	942.00	1 892.00	1 975.00	895.00
Subvention				17 370.00	115 451.00	39 008.00
Prise ne charge location dépôt						
Divers (trop versé, recouvrement créance ...)	2 069.00	189.00	5.00	531.00	231.00	2 293.00
FC TVA		2 684.00	10 230.00	9 270.00	28 322.00	7 639.00
Reprise de provision					3 857.00	
TOTAL RECETTES	1 398 487	1 411 486	1 459 418	1 605 987	1 630 256	1 707 352
DEPENSES						
Achats						
Etude + logiciel	10 737.00		27 288.00	19 437.00	374.00	
Matériel informatique / mobilier				8 227.00	3 014.00	4 764.00
Bacs OM	15 881.00	8 196.00	18 954.00	12 503.00	153 560.00	26 974.00
Autre Bioseaux et sacs krafft	6 897.00		68 910.00		857.00	
Composteurs	5 022.00	6 180.00	6 672.00	43 650.00	33 061.00	2 400.00
				19 191.00	20 334.00	
Travaux dans les déchèteries	7 992.00	9 643.00	43 408.00	51 698.00	17 696.00	39 713.00
Collecte OM CS et BIODECHETS	456 185.00	455 000.00	466 132.00	478 395.00	591 321.00	620 776.00
Collecte des encombrants						
Collecte plâtre				1 478.00	6 104.00	3 032.00
Collecte DMS	19 616.00	18 268.00	15 338.00	17 345.00	17 345.00	16 982.00
Droit de Décharge						
Participation au SMITOM	286 007.00	311 574.00	400 827.00	363 680.00	299 830.00	420 130.00
Gestion des déchetteries	146 161.00	142 500.00	141 608.00	166 115.00	164 286.00	243 953.00
Divers						
Petit équipement	3 109.00	9 682.00	6 696.00	2 098.00	3 725.00	5 193.00
Entretien et réparation	4 109.00	3 401.00	2 975.00	2 156.00	1 803.00	2 918.00
Location dépôt pou stock RI	8 000.00	8 000.00	8 000.00	8 000.00	9 333.00	8 000.00
Carburant	548.00	756.00	480.00	1 671.00	1 833.00	1 050.00
Intervention informatique	1 056.00	2 876.00	360.00	1 913.00	1 104.00	1 056.00
Frais téléphonique	1 993.00	2 048.00	1 988.00	2 630.00	2 298.00	2 820.00
Benne bois + papier + gens voyage + sapin		438.00	1 304.00	3 829.00	905.00	1 945.00
Insertion presse + réception	3 742.00	435.00	150.00	829.00	2 472.00	254.00
Bulletin info - tract ...	9 517.00	9 638.00	11 508.00	38 949.00	7 496.00	4 456.00
Subvention				150.00		

Maintenance logiciel + vidéosurveillance	6 360.00	3 483.00	6 382.00	6 761.00	3 135.00	6 549.00
Frais de notaire / indemnité éviction			4 827.00			7 313.00
Enlèvement pneus + piles	3 969.00		6 899.00	6 030.00		6 389.00
Divers	99.00	1 230.00	1 849.00	5 866.00	717.00	1 865.00
Récupération huiles	1 702.00	1 172.00	1 481.00	262.00		
Frais de déplacement + frais formation	183.00	44.00		276.00	100.00	
Nettoyage cuves à huiles / bacs			961.00			
Frais de prélèvement BDF	527.00	695.00	726.00	378.00	889.00	895.00
Admission en non- valeur			5 997.00			6 016.00
Réduction sur OM antérieur	2 178.00	1 279.00	3 333.00	2 577.00	6 757.00	5 573.00
Charges de personnel	86 226.00	102 065.00	116 453.00	168 835.00	197 133.00	216 215.00
Transfert et prise en charge gravats	7 797.00	7 802.00	12 430.00	12 485.00	9 279.00	8 336.00
Caractérisation OMR+ contrôle bacs CS					14 160.00	
Opération broyage	3 132.00	3 348.00	6 270.00	7 857.00	13 460.00	20 287.00
Cotisation AMORCE, R2SEAU COMPOST,		416.50	441.00	846.00	891.00	914.00
Leasing master			637.00	5 973.00	5 513.00	5 513.00
Provision pour dépréciation comptes de tiers			2 984.00	5 249.00		122.00
Collage étiquette ECT			637.00	5 973.00	7 385.00	
Vidéo CIJ			2 984.00	5 249.00	3 925.00	
TOTAL DEPENSES	1 098 745	1 110 169.50	1 397 889	1 478 561	1 602 095	1 692 403

Annexe 2 : Détails des tonnages collectés

TOUTES DECHETERIES	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL
Inchérables													
tonnages	46.88	40.36	54.26	53.20	56.34	47.58	28.70	59.28	47.16	52.56	43.42	40.84	570.58
nombre de vidanges	15.00	15.00	19.00	19.00	20.00	17.00	19.00	20.00	17.00	18.00	14.00	14.00	207.00
volume collecté	450.00	450.00	570.00	570.00	600.00	510.00	570.00	600.00	510.00	540.00	420.00	420.00	6210.00
tonnes/vidanges	3.13	2.69	2.86	2.80	2.82	2.80	1.51	2.96	2.77	2.92	3.10	2.92	2.76
Non Inchérables													
tonnages	35.48	32.32	29.82	40.58	25.00	25.78	34.84	22.30	26.24	29.28	22.96	25.92	350.52
nombre de vidanges	5.00	5.00	4.00	6.00	4.00	4.00	5.00	4.00	3.00	5.00	3.00	3.00	51.00
volume collecté	150.00	150.00	120.00	180.00	120.00	120.00	150.00	120.00	90.00	150.00	90.00	90.00	1530.00
tonnes/vidanges	7.10	6.46	7.46	6.76	6.25	6.45	6.97	5.58	8.75	5.86	7.65	8.64	6.87
Métal													
tonnages	18.64	8.46	22.60	16.30	20.26	23.15	17.72	22.24	17.60	18.70	18.50	14.92	219.09
nombre de vidanges	4.00	2.00	5.00	4.00	5.00	5.00	4.00	5.00	4.00	4.00	4.00	3.00	49.00
volume collecté	120.00	60.00	150.00	120.00	150.00	150.00	120.00	150.00	120.00	120.00	120.00	90.00	1470.00
tonnes/vidanges	4.66	4.23	4.52	4.08	4.05	4.63	4.43	4.45	4.40	4.68	4.63	4.97	4.47
Gravats													
tonnages	59.76	69.50	89.66	120.76	112.50	87.28	126.44	110.62	102.24	110.59	83.11	59.20	1131.66
nombre de vidanges	65.00	35.00	28.00	49.00	30.00	27.00	13.00	12.00	8.00	27.00	14.00	16.00	324.00
volume collecté	110.00	80.00	100.00	130.00	120.00	90.00	130.00	120.00	80.00	90.00	50.00	70.00	1170.00
tonnes/vidanges	0.92	1.99	3.20	2.46	3.75	3.23	9.73	9.22	12.78	4.10	5.94	3.70	3.49
Déchets verts													
tonnages	45.60	62.88	128.96	140.90	153.94	103.54	103.38	120.12	118.88	185.08	205.69	72.24	1441.21
nombre de vidanges	12.00	24.00	41.00	31.00	30.00	20.00	22.00	23.00	23.00	43.00	29.00	18.00	316.00
volume collecté	360.00	720.00	1230.00	930.00	900.00	600.00	660.00	690.00	690.00	1290.00	870.00	540.00	9480.00
tonnes/vidanges	3.80	2.62	3.15	4.55	5.13	5.18	4.70	5.22	5.17	4.30	7.09	4.01	4.56
Papiers/Cartons													
tonnages	16.80	12.82	13.56	17.74	16.00	14.32	17.88	18.24	15.72	12.24	9.84	18.06	183.22
nombre de vidanges	11.00	9.00	10.00	13.00	12.00	11.00	13.00	13.00	11.00	9.00	7.00	12.00	131.00
volume collecté	330.00	270.00	300.00	390.00	360.00	330.00	390.00	390.00	330.00	270.00	210.00	360.00	3930.00
tonnes/vidanges	1.53	1.42	1.36	1.36	1.33	1.30	1.38	1.40	1.43	1.36	1.41	1.51	1.40
Bois													
tonnages	26.76	32.92	41.10	44.46	40.54	37.28	43.86	42.10	51.08	46.60	29.18	31.46	467.34
nombre de vidanges	7.00	8.00	11.00	12.00	11.00	10.00	12.00	12.00	11.00	11.00	7.00	8.00	120.00
volume collecté	210.00	240.00	330.00	360.00	330.00	300.00	360.00	360.00	330.00	330.00	210.00	240.00	3600.00
tonnes/vidanges	3.82	4.12	3.74	3.71	3.69	3.73	3.66	3.51	4.64	4.24	4.17	3.93	3.89
BILAN													
tonnages totaux	249.92	259.26	379.96	433.94	424.58	338.93	372.82	394.90	378.92	455.05	412.70	262.64	4363.62
nombre de vidanges	119.00	98.00	118.00	134.00	112.00	94.00	88.00	89.00	77.00	117.00	76.00	74.00	1198.00
volume collecté	1610.00	1550.00	2150.00	2363.00	2140.00	1840.00	2380.00	2430.00	2150.00	2200.00	1510.00	1470.00	23793.00
fréquentation/mois	3047.00	2996.00	5008.00	5295.00	5896.00	4240.00	5009.00	5303.00	4453.00	5389.00	3599.00	3153.00	53388.00
kg/visiteur	82.02	86.54	75.87	81.95	72.01	79.94	74.43	74.47	85.09	84.44	114.67	83.30	81.73
tonnes/vidanges	2.10	2.65	3.22	3.24	3.79	3.61	4.24	4.44	4.92	3.89	5.29	3.55	3.64
m3/visiteur	0.53	0.52	0.43	0.45	0.36	0.43	0.48	0.46	0.48	0.41	0.42	0.47	0.45
densité (kg/m3)	155.23	167.26	176.73	183.64	198.40	184.20	156.65	162.51	176.24	206.84	273.31	178.67	183.40

COLLECTE EN PORTE A PORTE

TONNAGES OMr POUBELLES BLEUES - 2025													
	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	Total
OM à IUOM	146.18	132.60	139.92	150.38	156.18	144.14	154.50	130.88	146.98	161.98	138.68	154.64	1757.06
Nb bacs vidés	7359	6821	7145	7739	8170	7500	8200	7041	7539	8476	7253	8509	91752.00
KG / Hab	8.10	7.34	7.75	8.33	8.65	7.98	8.56	7.25	8.14	8.97	7.68	8.57	97.32

TONNAGES RECYCLES POUBELLES JAUNES - 2025													
	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	Total
Recyclés	127.40	92.14	92.72	95.28	90.42	102.44	118.80	100.24	93.58	91.26	90.64	118.42	1213.34
KG / Hab	7.06	5.10	5.14	5.28	5.01	5.67	6.58	5.55	5.18	5.05	5.02	6.56	67.21

à remplir en suivant les factures Suez mensuelles

TONNAGES BORNES BIODECHETS - 2025													
	JANV.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	Total
biodéchets	39.92	31.90	32.30	37.06	36.94	36.56	36.84	41.30	38.90	38.92	35.86	40.58	447.08
KG / Hab	2.21	1.77	1.79	2.05	2.05	2.03	2.04	2.29	2.15	2.16	1.99	2.25	24.76